



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

**MISSION DE COORDINATION
INTERMINISTÉRIELLE**

Délégations de signature

N° Spécial

14 septembre 2017

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial MCI, délégations de signature, du 14 septembre 2017

SOMMAIRE

Arrêté	Date	MISSION DE COORDINATION INTERMINISTERIELLE	Page
MCI n° 2017-61	12.09.2017	Arrêté portant délégation de signature à Monsieur Jean-Pierre DE COURS, directeur des affaires juridiques et de l'administration locale.	3
MCI n° 2017-62	12.09.2017	Arrêté portant délégation de signature à Monsieur René BURGUES, directeur des finances et des moyens de l'Etat.	5

MISSION DE COORDINATION INTERMINISTERIELLE

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Arrêté MCI n°2017-61 du 12 septembre 2017 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Pierre DE COURS, directeur des affaires juridiques et de l'administration locale.

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu la loi organique n°2001.692 du 1^{er} août 2001 relatives aux lois de finances ;
Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée par la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
Vu le décret n°62.1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
Vu le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;
Vu le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;
Vu l'arrêté ministériel du 6 juin 2016 portant nomination de Monsieur Jean-Pierre DE COURS, conseiller d'administration de l'Intérieur et de l'Outre-mer, en qualité de directeur des affaires juridiques et de l'administration locale de la préfecture des Hauts-de-Seine à compter du 1^{er} août 2016 ;
Vu l'arrêté préfectoral MCI n° 2016-40 du 30 août 2016 portant organisation en directions, services et bureaux de la préfecture des Hauts-de-Seine ;
Vu les notes de service relatives aux missions et compétences attribuées aux directions, services et bureaux de la préfecture des Hauts-de-Seine ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Délégation est donnée à Monsieur Jean-Pierre DE COURS, directeur des affaires juridiques et de l'administration locale à l'effet de signer ou de viser, dans la limite des attributions dévolues à cette direction, tous actes, décisions, pièces et correspondances, à l'exception des documents ci-après :

- arrêtés présentant un caractère réglementaire général ou de principe ;
- correspondances destinées aux parlementaires, conseillers régionaux et conseillers généraux ;
- circulaires aux maires ;
- instructions aux chefs des services départementaux ;
- nomination des membres des comités, conseils et commissions ;
- décisions d'attributions de subventions ;
- décisions de principe et correspondances adressées aux autorités consulaires et diplomatiques étrangères.

ARTICLE 2 : Sous l'autorité et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Pierre DE COURS, délégation est donnée à l'effet de signer ou viser, dans les conditions fixées par l'article 1^{er} du présent arrêté, dans la limite de leurs attributions respectives, aux fonctionnaires désignés ci-après :

Bureau des collectivités territoriales:

- Monsieur Philippe JOUVE, attaché, chef de bureau et en cas d'absence ou d'empêchement, Madame Fiona AUDEFROY, attachée, adjointe au chef de bureau.

Bureau des finances locales :

- Monsieur François MIETTE, attaché principal, chef de bureau, et en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, Monsieur Vincent FALQUET, attaché, adjoint au chef de bureau.

Bureau du contentieux et du conseil juridique :

- Monsieur Eliacin DECK, attaché principal, chef de bureau et en cas d'absence ou d'empêchement, Madame Charlotte VATSAKLIS, attachée, adjointe au chef de bureau.

Cellule du centre de ressources documentaires - dépôt administratif - recueil des actes administratifs :

- Monsieur Jean-Paul MOREAU HANNOUN, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, chef de la cellule.

Dans le cadre de la procédure d'exécution budgétaire, pourra attester du service fait pour le centre de ressources documentaires, Monsieur Jean-Paul MOREAU HANNOUN, secrétaire administratif de classe exceptionnelle.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement simultané du directeur des affaires juridiques et de l'administration locale, du chef de bureau et de l'adjoint au chef de bureau attributaire de la délégation, délégation est consentie à Philippe JOUVE, Monsieur François MIETTE, Monsieur Eliacin DECK, à l'effet d'attester le service fait et de signer, dans les conditions fixées par l'article 1^{er}, les actes, décisions, pièces et correspondances relatifs aux attributions des autres bureaux de la direction des affaires juridiques et de l'administration locale.

ARTICLE 4 : Délégation est donnée à Monsieur Jean-Pierre DE COURS, directeur des affaires juridiques et de l'administration locale :

✓ à l'effet de prescrire les engagements juridiques dans la limite de 2 000 € et attester le service fait des dépenses du centre de coût « PRFSG04092 Collectivités locales des Hauts-de-Seine » et du service du « Centre de ressources documentaires »,

✓ à l'effet de signer ou viser, dans la limite des attributions de sa direction, l'exécution de tous actes, décisions et prescrire tout engagement juridique relatifs à l'exécution budgétaire des budgets des services déconcentrés de l'Etat, à l'exclusion des décisions d'attribution de subventions et d'en attester le service fait.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Pierre DE COURS, délégation est donnée à Monsieur Eliacin DECK, chef de bureau, à l'effet de prescrire les engagements juridiques jusqu'à concurrence de 2 000 € et d'en attester le service fait pour les seules dépenses de fonctionnement exécutées par le bureau du contentieux et à M. Philippe JOUVE, M. François MIETTE, chefs de bureau à l'effet d'attester le service fait dans la limite de leurs attributions respectives pour les dépenses des budgets déconcentrés dont ils assurent la gestion.

Délégation est donnée à M. Jean-Paul MOREAU HANNOUN, secrétaire administratif de classe exceptionnelle pour attester du service fait dans le cadre de la procédure d'exécution budgétaire du budget de l'unité opérationnelle 307.

Est habilité à saisir les expressions de besoin et à attester le service fait dans le cadre des procédures de dématérialisation des flux et dans la limite des engagements et dépenses de fonctionnement exécutées : M. Marc SOBAGA, adjoint administratif principal, dans la limite de ses attributions.

ARTICLE 5 : L'arrêté MCI n° 2016-52 du 5 septembre 2016 est abrogé.

ARTICLE 6 : Le secrétaire général de la préfecture et le directeur des affaires juridiques et de l'administration locale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 12 septembre 2017

Le Préfet des Hauts-de-Seine

Pierre SOUBELET

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Arrêté MCI n° 2017-62 du 12 septembre 2017 portant délégation de signature à Monsieur René BURGUES, directeur des finances et des moyens de l'Etat.

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu la loi organique n°2001.692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée par la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n°62.1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;

Vu le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET, en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 18 février 2014 portant nomination de Monsieur René BURGUES, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, en qualité de directeur des finances et des moyens de l'Etat à la préfecture des Hauts-de-Seine, à compter du 20 mars 2014 ;

Vu l'arrêté MCI n° 2017-05 du 20 février 2017 portant organisation en directions, services et bureaux de la préfecture des Hauts-de-Seine

Vu les notes de service relatives aux missions et compétences attribuées aux directions, services et bureaux de la préfecture des Hauts-de-Seine ;

A R R E T E

Article 1^{er} : Délégation est donnée à Monsieur René BURGUES, directeur des finances et des moyens de l'Etat, à l'effet de signer ou de viser, dans la limite des attributions dévolues à cette direction, tous actes, décisions, pièces et correspondances à l'exception des documents ci-après :

- arrêtés présentant un caractère réglementaire général ou de principe,
- correspondances destinées aux parlementaires, conseillers régionaux et conseillers généraux,
- circulaires aux maires,
- instructions aux chefs des services départementaux,
- nomination des membres des comités, conseils et commissions,
- décisions d'attribution de subventions.

Article 2 : Sous l'autorité et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur René BURGUES, délégation est donnée pour signer ou viser, dans les conditions fixées par l'article 1^{er} du présent arrêté, dans la limite de leurs attributions respectives, aux fonctionnaires désignés ci-après :

dans le cadre de la procédure d'exécution budgétaire, peut attester du service fait pour les dépenses relevant des affaires immobilières, Madame Murielle AMABLE, ingénieur.

Bureau des Finances et des Marchés Publics

Monsieur Bernard SIRVENTE, attaché principal, chef de bureau et en cas d'absence ou d'empêchement Madame Annie BALMES, attachée, adjointe au chef de bureau et Madame Martine MURAT, attachée, adjointe au chef de bureau.

-Section marchés publics

Indépendamment de l'absence du Directeur des Finances et des Moyens de l'Etat, délégation est donnée à Monsieur Bernard SIRVENTE et Monsieur Jean-Pierre LE GALL pour présider les réunions relatives aux appels d'offres et signer en tant que président les comptes rendus établis à l'issue des réunions d'ouverture des plis et de choix de l'attributaire. Madame Florence BERTEAULT, Madame Sandra CAZOR, Madame Laurence DREANO, Monsieur Olivier LIMA et Madame Rosa FERREIRA DA SILVA, ayant délégation pour en assurer le secrétariat.

Indépendamment de l'absence du directeur des finances et des moyens de l'Etat, délégation est donnée à Monsieur Bernard SIRVENTE, et en son absence à Madame Annie BALMES, pour signer les demandes de pièces complémentaires et de précisions d'offre aux candidats soumissionnaires dans le cadre des procédures de marchés publics, ainsi que les avis d'attribution de marchés.

Délégation est donnée à Madame Annie BALMES, Monsieur Joseph ANNA , Madame Sandra CAZOR, Madame Laurence DREANO, Monsieur Olivier LIMA et Madame Rosa FERREIRA DA SILVA, pour signer les lettres de transmission des dossiers de consultation des entreprises et des récépissés de dépôt de dossiers dans le cadre des procédures de marchés publics, et pour attester du service fait pour les publicités passées dans le cadre des procédures de marchés publics.

Bureau de la logistique

Monsieur Jean-Pierre LE GALL, attaché principal, chef de bureau, et en cas d'absence ou d'empêchement, Monsieur Laurent CHAPELLE, attaché, adjoint au chef de bureau, Monsieur Malik OUADI , secrétaire administratif de classe normale, Madame Valéria GAZZI, secrétaire administrative de classe normale et Madame Marie-Bénédicte GOURANTON, secrétaire administrative de classe supérieure, Monsieur Christophe DARCHIS, contrôleur, Monsieur Rudy PHIRMIS, contrôleur, Monsieur Rémi PIERRE, contrôleur, Monsieur Patrick GIVELET, adjoint technique, Monsieur Daniel DURON, adjoint technique, Monsieur Michel FAIVRE, adjoint technique pour signer les bons de livraison de matériel et de fournitures.

Bureau de la sécurité et de la sûreté

Monsieur Michel LOTTIN, chef de bureau de la sécurité et de la sûreté et en cas d'absence ou d'empêchement, Monsieur Carl HUET pour la section sécurité incendie et Madame Salima BAMOUH pour la section sécurité sûreté, pour signer les bons de livraison de matériels et de fournitures.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur René BURGUES, Directeur des Finances et des Moyens de l'Etat, du Chef de Bureau, et du fonctionnaire normalement attributaire de la délégation, délégation est consentie à Monsieur Bernard SIRVENTE, Monsieur Jean-Pierre LE GALL, Monsieur Michel LOTTIN, Madame Murielle AMABLE, ingénieure, à effet de signer dans les conditions fixées à l'article 1er, les pièces et correspondances relatives aux attributions des bureaux de la direction des finances et des moyens de l'Etat.

Article 4 : Délégation est donnée à Monsieur René BURGUES, directeur des finances et des moyens de l'Etat, en matière d'exécution budgétaire et comptable :

✓ à l'effet de prescrire les engagements juridiques dans la limite inférieure de 2 000 € pour les dépenses de fonctionnement des centres de coûts relevant du budget de la préfecture 307 ainsi que du programme 333 action 2.

Programme 307

PRFPRFTO92 - Préfet

PRFSG010092 - Secrétaire Général

PRFSG02092 - Directeur de Cabinet

PRFSG05092 - Sous-préfet chargé de mission

PRFPDEC092 - Sous-préfet mission ville

PREFSPCL092 – Sous-préfet d'Antony
PRFML01092 - Moyens et logistique des Hauts-de-Seine
PRFML03092 – Service Interministériel Départemental des Systèmes d'Information et Communication des Hauts-de-Seine
PRFML02092 - Bureau des Ressources Humaines
PRACTF092 - Service gestionnaire de biens des Hauts-de-Seine
PRFCSPI092 - Service support interministériel des Hauts-de-Seine
PRFSG06092 - Immigration Hauts-de-Seine
PRFSG03092 - Réglementation Hauts-de-Seine
PRFSG04092 - Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale
PRFSP01092 - Sous-préfecture d'Antony
PRFSP02092 - Sous-préfecture de Boulogne-Billancourt

Programme 333

PRACTF092 - Serv. gest. biens Hauts-de-Seine
PRFCSPI092 - Serv. sup.intermin. Hauts-de-Seine
PRFML01092 - Moyens et logistique Hauts-de-Seine
PRFSG01092 - Sec. général Hauts-de-Seine
PRFSP01092 - Sous préfecture Antony
PRFSP02092 - Sous préfecture Boulogne-Billancourt

✓ à l'effet d'attester le service fait afférent aux dépenses des centres de coûts susvisés.
✓ à l'effet de signer les engagements juridiques jusqu'à due concurrence de 2 000 € et attester du service fait pour les dépenses relevant de l'exécution budgétaire du compte de commerce au titre de la gestion budgétaire du centre administratif départemental.
✓ à l'effet de signer ou viser, dans la limite des attributions de sa direction, tous actes relatifs à l'exécution des budgets déconcentrés de l'Etat et d'exécuter les décisions des services prescripteurs et l'ordonnancement des recettes pour les budgets déconcentrés de l'Etat ne basculant pas dans CHORUS.

Sous l'autorité et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur René BURGUES, délégation est donnée aux fonctionnaires désignés ci-après et dans les conditions fixées à l'article 4, à l'exclusion des décisions d'engagement juridique du budget de l'unité opérationnelle 307 et 333 de la préfecture et du compte de commerce.

Bureau des Finances et des Marchés Publics

Monsieur Bernard SIRVENTE, attaché principal, chef de bureau et en cas d'absence ou d'empêchement, Madame Annie BALMES, attachée, adjointe au chef de bureau et Madame Martine MURAT, attachée, adjointe au chef de bureau.

Dans le cadre de la procédure d'exécution budgétaire peuvent attester du service fait Monsieur Bernard SIRVENTE, Mme Annie BALMES, attachée, adjointe du chef de bureau, Mme Martine MURAT, attachée, adjointe au chef de bureau.

Sont habilités à saisir les expressions de besoin et à attester le service fait dans le cadre des procédures de dématérialisation des flux au titre des engagements juridiques et dépenses des centres de coûts visés à l'article 4 : Madame Zoé CAILLOUET, Madame Josie CAPRE, Madame Louissette BREDAS-FOFOU, Madame Anissa MORDI, Madame Martine HECQUET, Monsieur Valery GERVON.

Bureau de la logistique

Dans le cadre de la procédure d'exécution budgétaire, peuvent attester du service fait pour les dépenses relevant des attributions du bureau de la logistique et dans la limite de leurs attributions respectives : Monsieur Jean-Pierre LE GALL, attaché principal, chef de bureau, et en cas d'absence ou d'empêchement, Monsieur Laurent CHAPELLE, attaché, adjoint au chef de bureau, Monsieur Malik OUADI, secrétaire administratif de classe normale, Madame Valéria GAZZI, secrétaire administrative de classe normale et Madame Marie-Bénédicte GOURANTON, secrétaire administrative de classe supérieure, Madame Angélique MACKEL, secrétaire administrative de classe supérieure, Monsieur Christophe DARCHIS, contrôleur, Monsieur Rudy PHIRMIS, contrôleur, Monsieur Rémi PIERRE, contrôleur, Monsieur Patrick GIVELET, adjoint technique, Monsieur Daniel DURON, adjoint technique, Monsieur Michel FAIVRE, adjoint technique pour signer les bons de livraison de matériel et de fournitures, Monsieur Bernard BRIDOUX, chef de garage, Madame Maryline BATTAIS, adjoint technique.

Sont habilités à saisir les expressions de besoin et à attester le service fait selon les procédures de dématérialisation des flux et dans la limite des engagements et dépenses du centre de coût « PRFML01092-Moyens et logistique Hauts-de-Seine » à Madame Blanche GALLE, Madame Angélique MACKEL, Monsieur Eric FLORENTIN.

Bureau de la sécurité et de la sûreté

Dans le cadre de la procédure d'exécution budgétaire, peuvent attester du service fait pour les dépenses relevant du bureau de la sécurité incendie du centre administratif départemental: Monsieur Michel LOTTIN, chef du bureau, Monsieur Carl HUET et Madame Salima BAMOUH.

Bureau des affaires immobilières

Dans le cadre de la procédure d'exécution budgétaire, peut attester du service fait pour les dépenses relevant des affaires immobilières, Madame Murielle AMABLE, ingénieure, Monsieur Philippe GRANGEON, contrôleur, Madame Mounira BOUZIDI, contrôleur.

Article 5 : L'arrêté MCI n° 2016-55 du 5 septembre 2016 est abrogé.

Article 6 : Le secrétaire général de la préfecture et le directeur des finances et des moyens de l'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 12 septembre 2017

Le Préfet des Hauts-de-Seine

Pierre SOUBELET

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale
Cellule CRD - DA - RAA

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>